

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Paysage	Yèvre-la-Ville - Yèvre-le-Châtel	Référence : 45_P_02	Date : Novembre 2012

Aménagement du site historique de l'église Saint-Lubin, à Yèvre-la-Ville - Yèvre-le-Châtel (45)



Source : DDT45

le Grenelle
Environnement

Historique/Contexte	Yèvre-le-Châtel, associée à Yèvre-la-Ville, est la seule commune du Loiret classée parmi « les plus beaux villages de France ». L'église inachevée « Saint-Lubin » attire de nombreux visiteurs. Le village est situé dans le périmètre d'éligibilité des actions pouvant être subventionnées au titre du « 1% Paysage et Développement » de l'autoroute A19.
Calendrier	En 2009, le Comité Local de Gestion et de Suivi du 1% avait retenu ce site à l'issue d'un appel à projets. Une convention pour l'attribution de la subvention du 1% a été signée en 2010. Les travaux se sont achevés en 2012.
Territoire	Yèvre-le-Châtel/Yèvre-la-Ville : place Saint-Lubin, aux abords de l'église.
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais 53 Faubourg d'Orléans 45300 Pithiviers 02 38 32 76 10
Maître d'œuvre	CAMBIUM 17 Paysage & Urbanisme (Pauline et Florent Damestoy, paysagistes)
Objectifs	En face de l'église, le château d'eau dépareillait fortement le monument historique. Sa destruction fournit également l'opportunité de créer un nouvel accès à l'église, dissocié de celui du cimetière, et de disposer d'un espace d'exposition sur la place et à l'intérieur de la ruine.
Travaux	-démolition du château d'eau et rétablissement du réseau d'eau potable, -mise en valeur de la place et des abords de l'église Saint-Lubin, -création d'une promenade autour de la place.
Difficultés	Opération complexe avec le co-financement
Sensibilisation	Publication dans le bulletin communautaire Inauguration avec importante participation 2ème vague de communication avec le prix du Moniteur (Voir rubrique « Évaluation »)
Coût de l'opération	442 000€ environ pour l'ensemble
Financeurs	-concessionnaire ARCOUR -Conseil Général -Conseil Régional -DRAC -Commune -Communauté de communes



le Grenelle Environnement

Dispositif-cadre	« 1% paysage et développement » de l'autoroute A19
Finalités du développement durable	-Épanouissement de tous les êtres humains
Évaluation	L'édition 2012 des prix de l'aménagement urbain, organisés par le Groupe Moniteur, a récompensé la commune dans la catégorie « Petites villes et territoires ruraux » pour l'aménagement « modeste et juste ».
Singularité	L'adéquation du projet au caractère du site et à sa fréquentation.
Contacts	Direction Départementale des Territoires du Loiret – Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement – Unité Paysages et sites Tél : 02 38 52 47 72 Courriel : ddt-sua@loiret.gouv.fr

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---